

# **Se souvenir de**

# **la ville gallo-**

# **romaine**

# **au XIXème siècle**

**Dossier pédagogique**

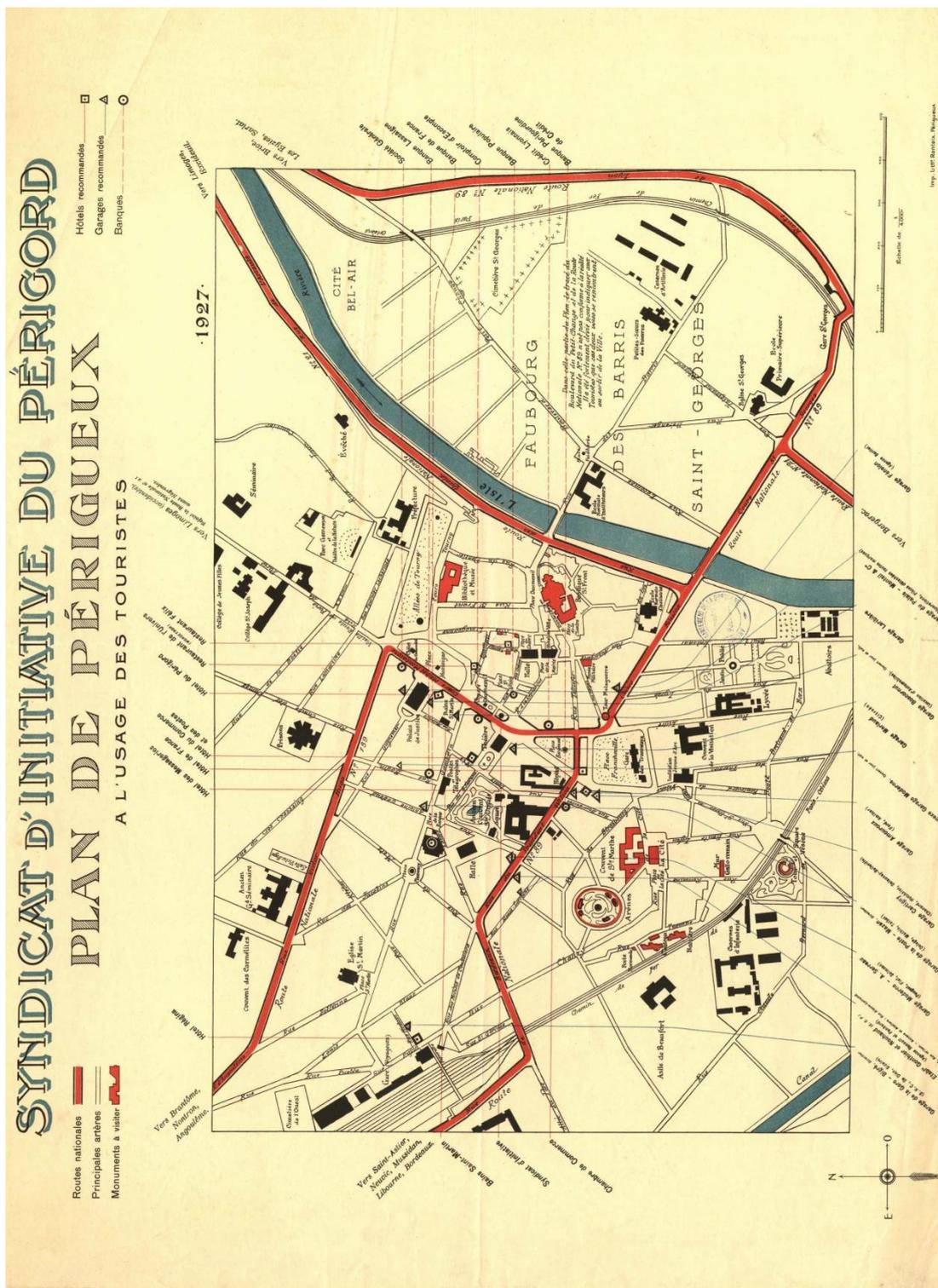
**Juin 2018**

**Sixième**

**Nom, prénom : \_\_\_\_\_**

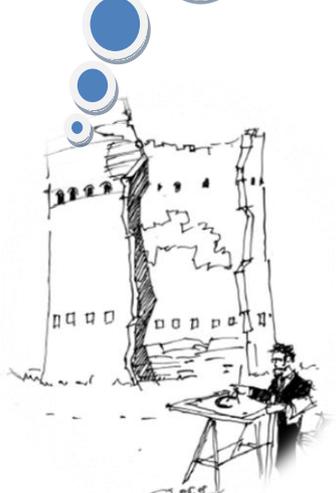


# Le patrimoine gallo-romain, un atout valorisé par la ville de Périgueux.

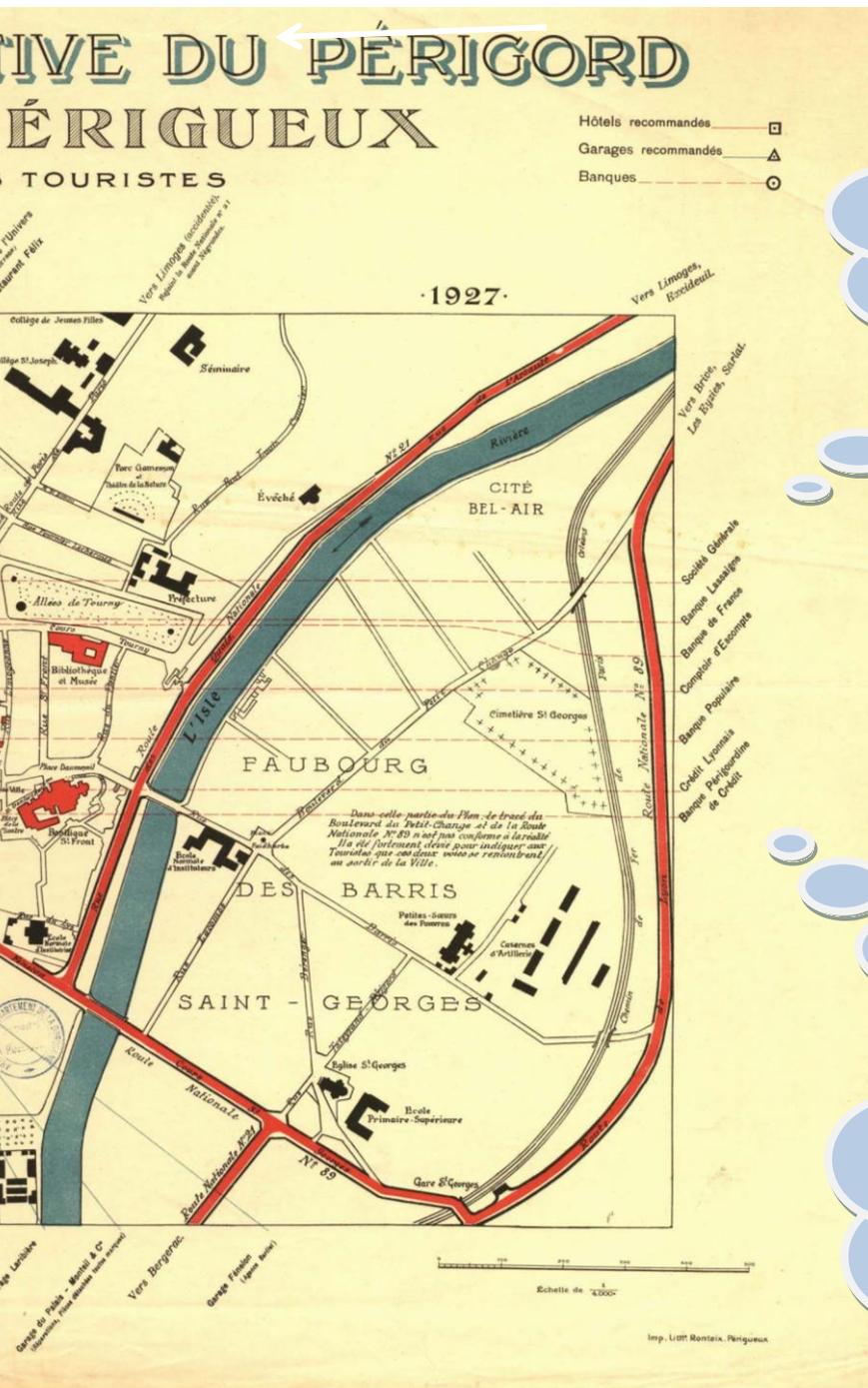
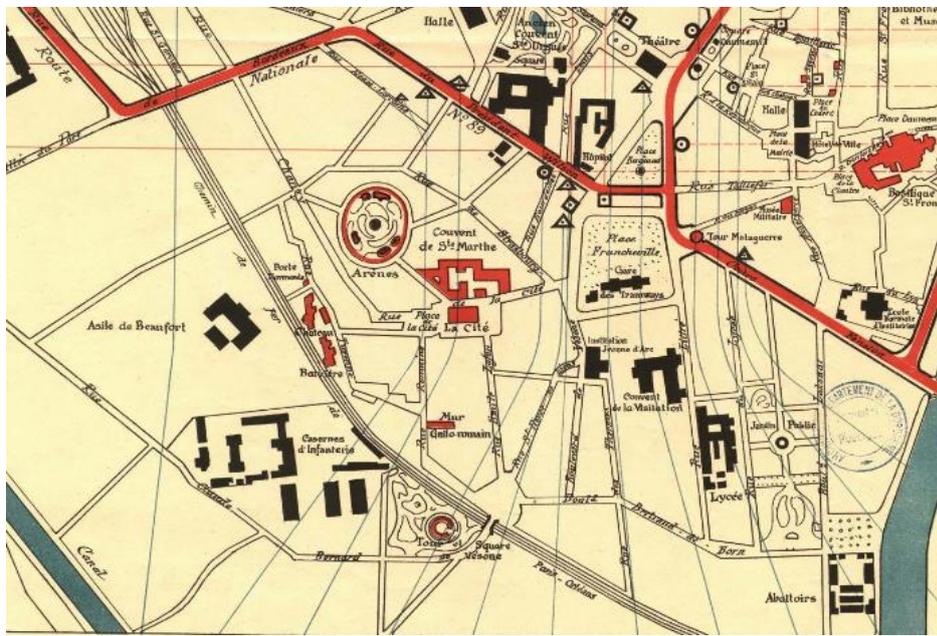


AD 24 : 1 FI 1\_24322\_13

Comment le patrimoine gallo-romain sert-il de vitrine à la ville de Périgueux ?







Sur quel quartier est resserré le plan ?

-----

-----

-----

AD 24 : 1 Fi 1\_24322\_13

Quels bâtiments témoignent du passé gallo-romain de la ville de Périgueux ?

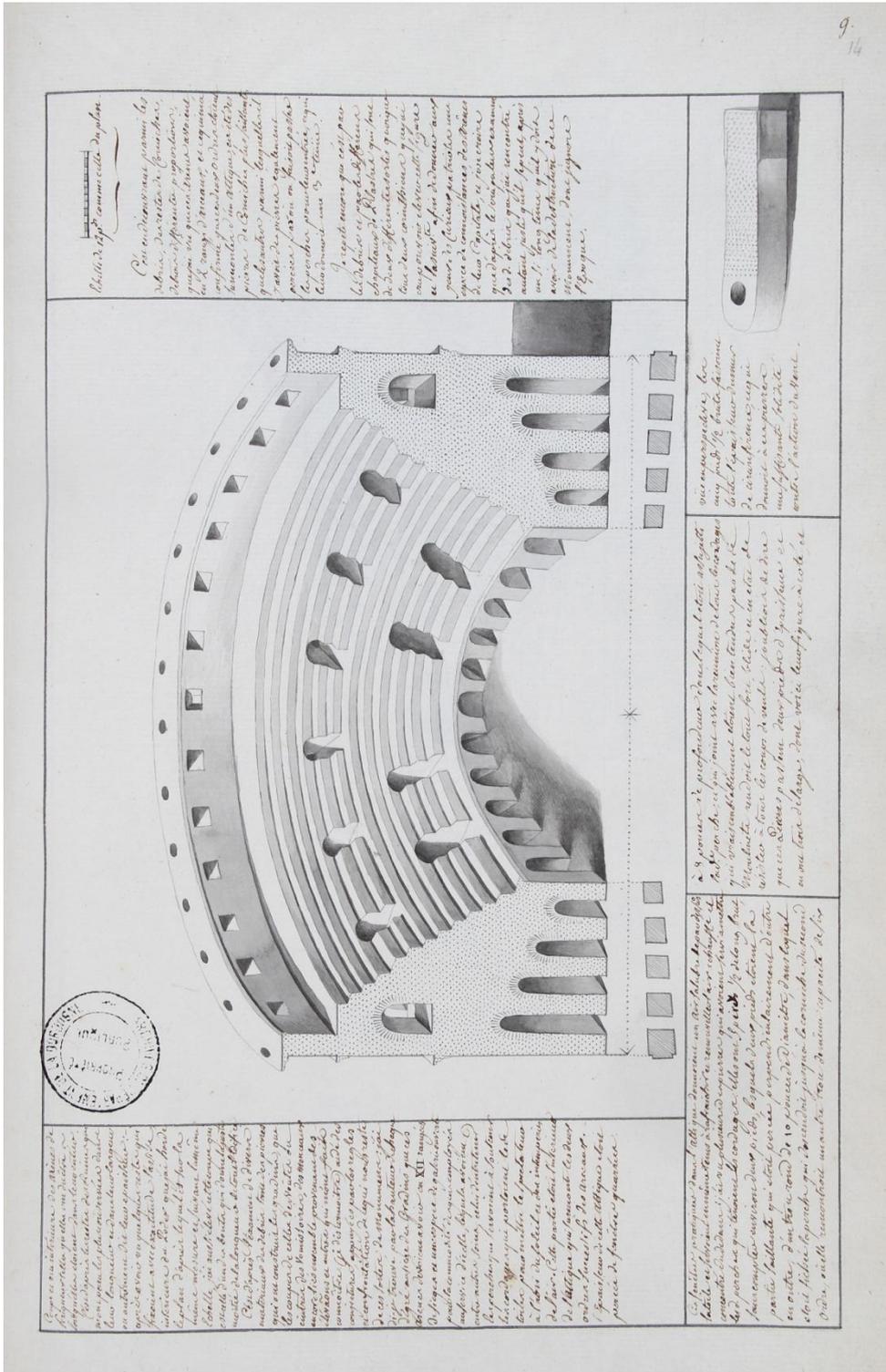
-----

-----

-----



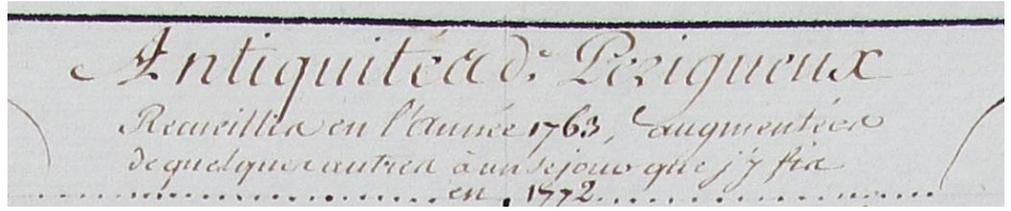
# Un premier pas vers les Antiquités à la fin du XVIIIème siècle.



AD 24 : Ms 29, fol. 9

Quels témoignages du patrimoine gallo-romain laisse Pierre de Beaumesnil ?





AD 24 : Ms 29, fol. 3.

### Folio 3 des *Antiquités de Périgueux* de Pierre de Beaumesnil.

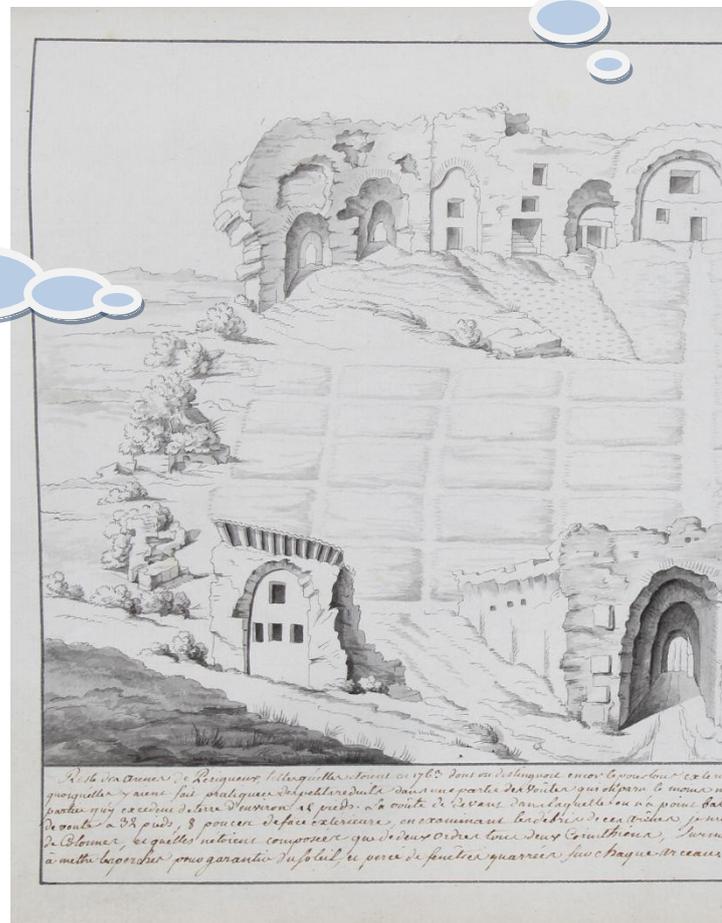
Cette ville et la contrée dont elle est la capitale sont connues dans les commentaires de César par les noms suivants qui se sont perpétués jusqu'à présent, à savoir la province que l'on appelait en latin Pétrocoriensis dont en français est venu Périgord. Quant à la capitale, son nom latin était Pétrocorii d'où est venu son nom actuel Périgueux. [...]

A quelle date a lieu le relevé des monuments par Pierre de Beaumesnil ? \_\_\_\_\_

Quel témoignage nous livre-t-il sur la ville gallo-romaine ? \_\_\_\_\_

### Folio 3 des *Antiquités de Périgueux* de Pierre de Beaumesnil.

Dans ce même quartier dit la Cité, on trouve encore beaucoup de fragments antiques de frise, colonnes, chapiteaux et inscriptions, soit entières soit en fragments, épars çà et là , mais presque tous employés dans les bâtisses et maisons surtout à l'extérieur. On trouve encore dans cette même Cité les deux principales portes antiques de la ville, lesquelles sont dans une grande vétusté et fort pittoresque.



AD 24 : Ms 29, fol. 11.

**Folio 11 des Antiquités de Périgueux de Pierre de Beaumesnil.**

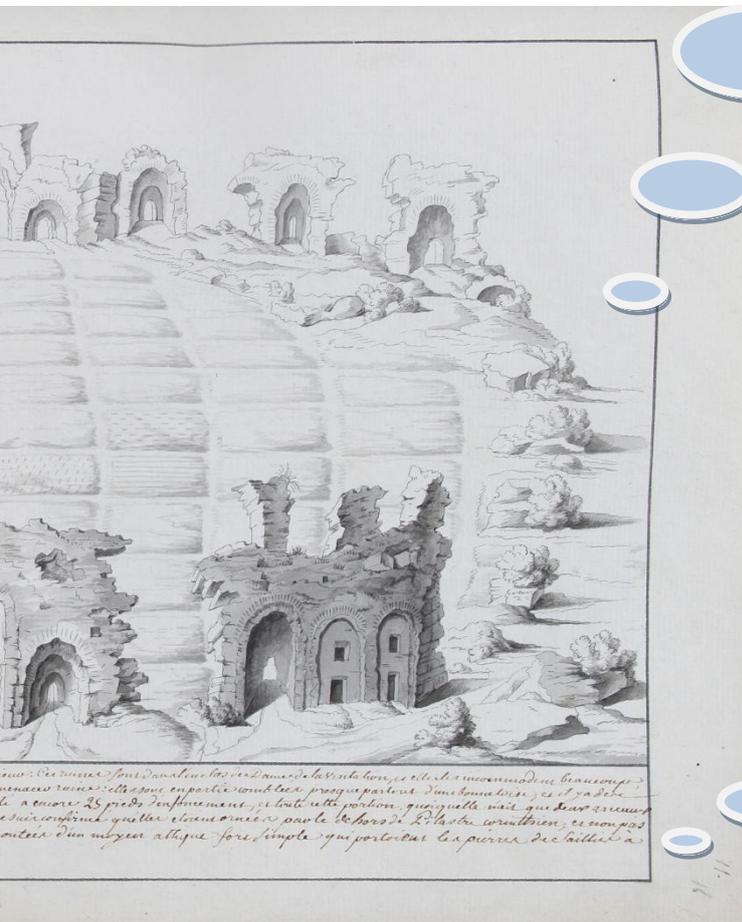
Reste des arènes de Périgueux, telles qu'elles étaient en 1763 dont on distinguait encore le pourtour extérieur. Ces ruines sont dans l'enclos des Dames de la Visitation et elles les incommodent, quoiqu'elles y aient fait pratiquer des petits réduits dans une partie des voûtes, qui ont paru le moins menacer les ruines. [...]

La voûte de devant, dans laquelle on n'a point bâti, a encore 25 pieds d'enfoncement. [...]

En examinant les restes d ces arènes, je me suis confirmé qu'elles étaient ornées par le dehors de pilastres corinthiens, et non par des colonnes.

*D'après le témoignage de Pierre de Beaumesnil, ce bâtiment antique fait-il l'objet de mesures de protection ?*

-----  
-----  
-----  
-----



*Quel bâtiment est ici représenté?*

-----  
-----  
-----



## La difficile protection des monuments antiques au XIXème siècle.

AD 24 : 1 T 296

*État Des réparations fait par Baugier  
à la tour de venon  
octobre 1848*

6	10	pour plasser les pice dans la Tour de venon	4 journées	9600
11	-	-	6 id	12
12	-	-	6 id	12
13	-	-	5 id	13
14	-	-	6 id	12
16	-	-	6 id	12
17	-	-	3 id	6
18	-	-	2 id	4
19	-	-	1 id	2
20	-	-	1 id	2
22	-	-	0	0
			<i>total</i>	<i>8460</i>

*Bon pour acquit le 13 novembre 1848*

*Payé par M<sup>r</sup> Picot* *Baugier*

*Profil à la somme de quatre  
vingt quatre francs sixante  
Centimes*

*Perçus le 18 9 1848*

*Vu et approuvé  
par nous Maire de  
Monumens historiques,  
l'abbé Aubert*

*Architecte de la ville  
Cuvillier*

Comment protéger  
les bâtiments  
antiques dans une  
ville en plein  
développement ?



*L'affirmation par l'Etat d'une politique patrimoniale au XIXème siècle*



**Lettre de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts à Monsieur le Préfet de la Dordogne (20 juin 1876)**

Monsieur le Préfet dans une lettre en date du 18 septembre dernier, relative à la Tour de Vesone, autour de laquelle l'administration municipale de Périgueux laissait depuis longtemps accumuler des immondices qui la dégradaient et en rendaient l'accès impraticable, mon prédécesseur vous pria d'inviter cette administration à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet abus et ne pas laisser compromettre davantage la conservation du monument dont il s'agit.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de me faire connaître si la ville de Périgueux s'est conformée aux instructions que vous avez du lui adresser à ce sujet. [...]

*Quel autre mot est utilisé pour parler de la Tour de Vesone? \_*

-----  
-----  
-----

*Quelle critique est formulée par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts? \_*

-----  
-----  
-----



**Principaux monuments de l'ancienne vesune, comme ils devaient l'être à la fin du 1er siècle (H Wlgrin de Taillefer)  
AD 24 : Ms 29, fol. 58**

**Lettre du Maire de Périgueux à Monsieur le Préfet de la Dordogne (28 juin 1876)**

J'ai l'honneur de vous faire observer au sujet de l'état d'abandon dans lequel paraissait se trouver la Tour de Vésone, état qui a éveillé la sollicitude de M. le Ministre de l'Instruction Publique, que ce monument n'a jamais été délaissé par l'administration municipale.

Il y a bien longtemps M. le Comte de Taillefer, l'éminent archéologue, obtint l'autorisation d'enfermer la Tour dans son propre jardin pour la préserver des injures du temps et des visiteurs. Il se peut que ses héritiers n'aient pas apporté à sa conservation la même sollicitude et les mêmes soins que lui, car les murs de l'enclos qui la renfermait étaient démolis sur quelques points. [...]

Je me suis empressé, Monsieur le Préfet, de faire relever le mur de clôture, de débarrasser l'entrée de la tour des matériaux qui l'encombraient, enfin de délimiter le nouveau périmètre concédé avec un piquetage provisoire. [...] La dépense pour ces travaux complémentaires est estimée par l'Architecte de la Ville à la somme de 2000 francs.

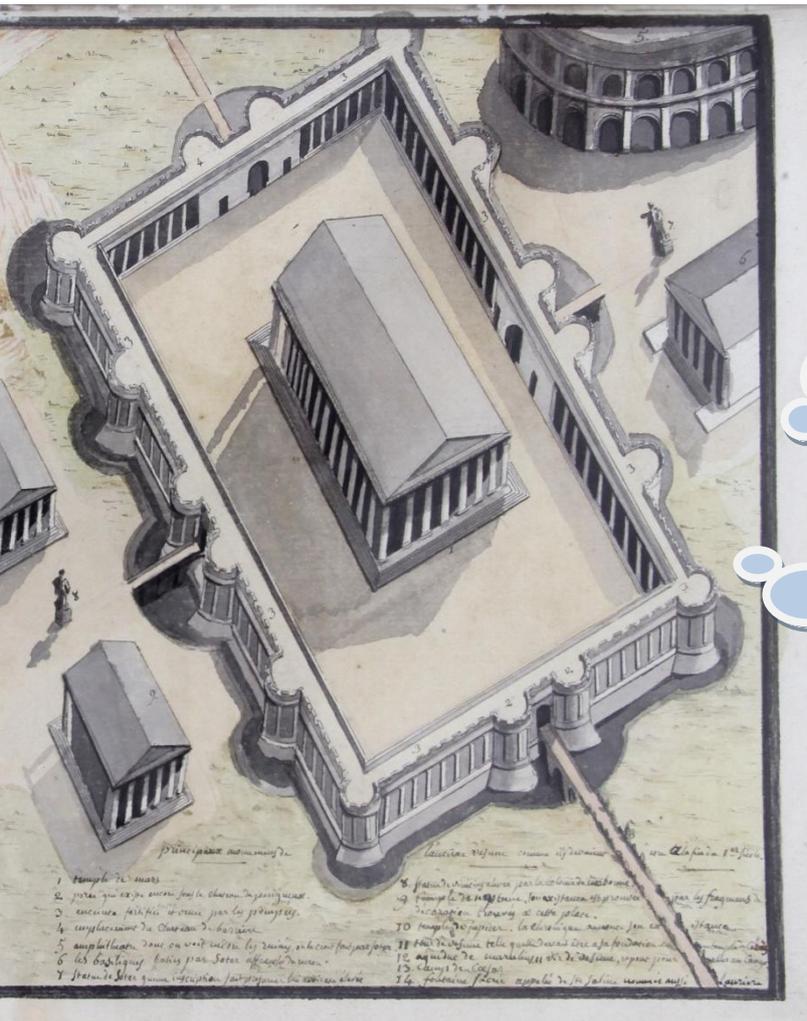
Nous osons espérer, Monsieur le Préfet, que M. le Ministre voudra bien nous accorder la somme nécessaire pour achever de mettre en sûreté cette tour, restes splendides du temple de la Déesse Tutélaire des Pétrécoces. Ces précieux débris après avoir été classés au nombre des édifices antiques dont la France se glorifie n'ont été l'objet jusqu'à ce jour, non plus que les arènes de Vésone, d'aucune allocation de la part du Gouvernement.

Quelle est la réponse formulée par le maire de Périgueux quant à l'état d'abandon de la Tour de Vésone ?

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

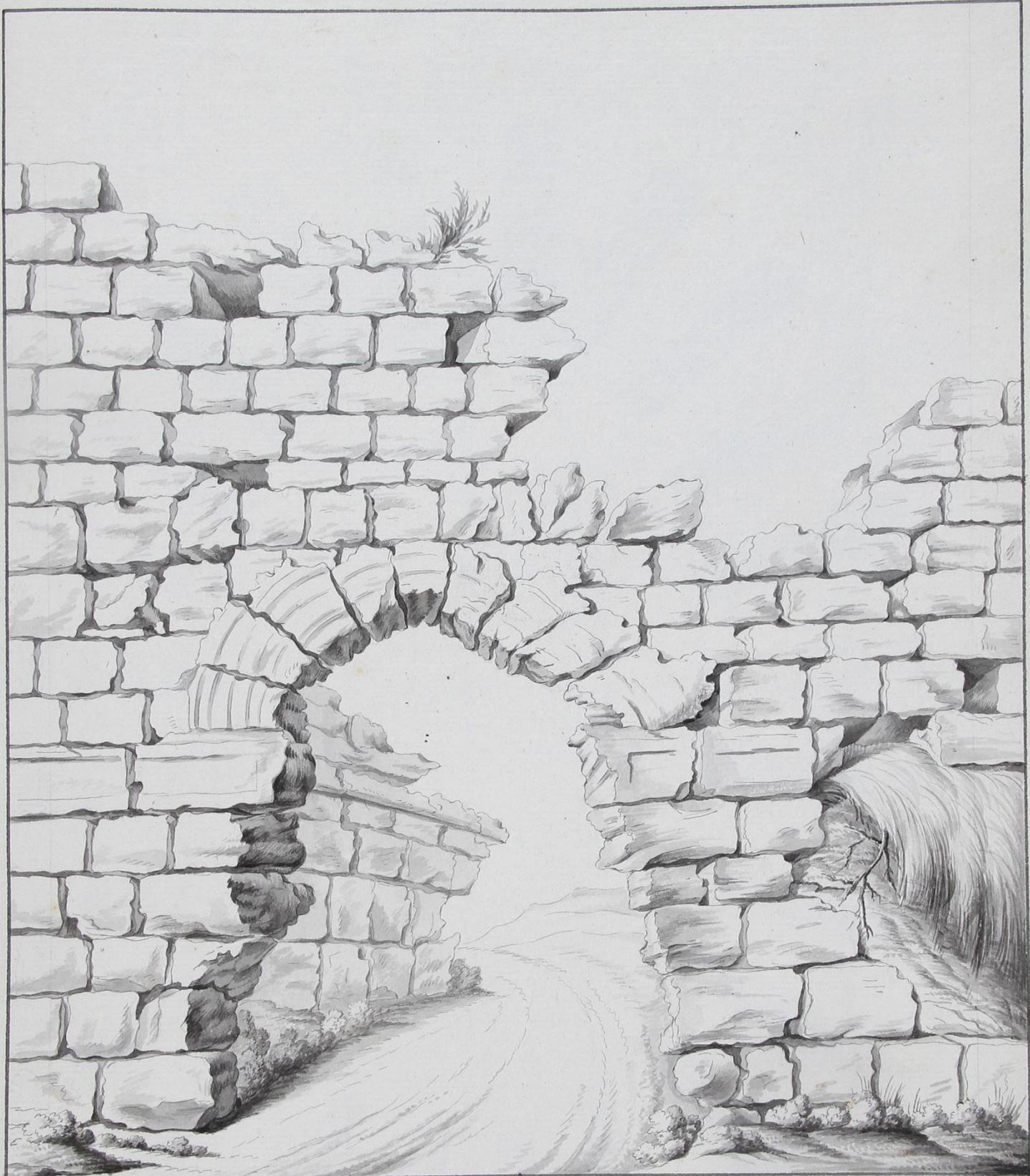
Montrez que la protection du monument peut mener à un conflit entre les autorités municipale et nationale.

-----  
-----  
-----  
-----









Ruine d'une autre porte antique de l'ancienne ville de Périgueux  
maintenant dite la Cité, paroisse les arciers, bâtie également que la  
précédente de g<sup>o</sup> quartiers de pierre et d'une semblable solidité.

Elle a pour différence de l'autre d'avoir eu des filets à la  
cande de son archivolte, ce qu'on entrevoit au reste d'imposte.

Elle n'est pas si large que l'autre, et ne qu'on qu'on  
qui fut pour le passage de charrettes à bœufs de pays  
dont la voye est fort étroite: encore si, l'on vient par degrés  
de deux montans par le bas, le passage n'est pas  
suffisant.

J'en croirois par qu'il le terrain soit tant surhaussé  
qu'il n'est l'autre porte, parce qu'à lors le cintre en été

si en moindre que le tiers de toute hauteur, ce qui me  
fait encore augurer que c'étoit une fausse porte ou porte  
de secours, laquelle n'étoit point destinée à l'usage

d'ancien charroi, pourvu au plus laissé passer  
deux cavaliers de front. Son voit aussi une partie qui est

qui est de semblable bâte en gros quartiers, mais dont  
il ne reste pas assez pour assurer qu'elle se soit terminée  
en voûte comme à la précédente.

Si ces Monumens n'avoient pas été si fort  
endommagés par la feroce des nations barbares,  
ils étoient pour l'éternité.